

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 24 MARS 2023

| | | | |
|---|-------------------------------|----------|---|
| D2023-17 Bâtiments Etude de faisabilité pour la construction d'une chaufferie bois et demande d'aide à l'ADEME | Nombre de membres | | |
| | Conseil | Présents | Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs) |
| | 23 | 19 | 21 |
| | Vote POUR | 21 | |
| | Vote CONTRE | 0 | |
| | Abstention | 0 | |
| | Date de la Convocation | | |
| | 17 mars 2023 | | |

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Robert GUILLARD, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

Absents Excusés : Françoise CURAILLAT, Alain HOUDINET (a donné pouvoir à Annick GUYON), Anthony MARASCO (a donné pouvoir à Guy LONGEPIERRE), Claire DE CROMBRUGGHE.

Monsieur le Maire indique que 4 bureaux d'études ont été consultés pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la construction d'une chaufferie bois.

L'analyse des offres place le cabinet EEPOS en première position avec un montant TTC de prestation estimé à 6 300€.

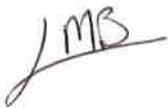
Le conseil municipal :

-DECIDE d'engager cette étude de faisabilité et de VALIDER l'offre du cabinet EEPOS à raison de 6 300€ TTC,

-SOLLICITE une aide auprès de l'ADEME via le Fonds Chaleur dont l'objectif est d'aider au financement de l'étude de faisabilité

- INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

La secrétaire de séance



Le Maire,
Roger THEVENOT



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 30/03/2023.....
Acte affiché le 30/03/2023..

Acte contresigné le 30/03/2023
Le Maire, Roger THEVENOT